

CHAPITRE V

LA GUERRE ET LE DROIT INTERNATIONAL

§ 1. La guerre des alliés et le respect des traités. — § 2. La guerre et l'ouverture des hostilités. — § 3. La violation des lois et coutumes de la guerre sur terre : les ordres du jour du général Savov. — § 4. Les prisonniers de guerre : on les maltraite ou on les supprime. — § 5. Emploi de projectiles ou d'explosifs interdits. — § 6. Violation du droit des parlementaires. — § 7. Le sort des malades et des blessés. — § 8. Attaque et pillage des non-belligérants. — § 9. Tributs et réquisitions arbitraires. — § 10. Les attentats contre les personnes, la propriété et les croyances. Conclusion.

Notre rapport tout entier est une réponse à la question posée dans ce chapitre. On peut résumer cette réponse par une simple constatation : c'est qu'il n'y a pas dans le droit international une clause relative à la guerre sur terre et au traitement des blessés qui, dans une mesure plus ou moins grande, n'ait été violée par tous les belligérants. Nous pourrions même, dans beaucoup de cas, étendre nos conclusions à une armée qui, sans être belligérante, au sens propre du mot, aurait un rôle analogue, dans la guerre balkanique, à celui de l'armée roumaine. La Commission a emporté de son voyage en Bulgarie des impressions qui, malheureusement, l'ont conduite à cette conclusion.

Ce chapitre n'est pourtant pas une simple récapitulation de ce qui a déjà été dit. Nous avons réservé jusqu'ici quelques questions qui touchent de plus près au domaine du droit international de la guerre. Quant aux questions qui ont déjà été traitées, nous profiterons de cette occasion pour donner quelques notes supplémentaires et pour citer quelques documents dont nous n'avons pas fait usage dans les chapitres précédents.

I. — Avant de parler de la guerre, envisageons d'abord la question des *traités*. Nous avons vu que la guerre balkanique fut la violation (tout à fait extraordinaire, disons-le bien) d'un traité qui avait pour base une action commune aboutissant à un succès, traité qui prévoyait, de plus, une action commune pour